

Conseil intercommunal de développement Sainte Luce - Thouaré - Mauves

Rapport de synthèse des travaux du CID - novembre 2012

Sainte Luce - Thouaré - Mauves 2030



Territoire de vie

Territoire de la prospective

Territoire de projet

Territoire du débat

Mauves, Sainte-Luce, Thouaré

sur Loire

SOMMAIRE

Introduction	3
1- Un territoire de vie	
Vivre à Sainte Luce - Thouaré - Mauves dans un territoire attractif et apaisé	5
• Maîtriser le développement de l'habitat pour respecter la qualité du cadre de vie	6
• Se déplacer : une approche partagée de tous les modes de déplacement est indispensable	8
• Une économie dynamique support d'emplois diversifiés est indispensable à notre cohésion sociale	10
• Mutualiser les équipements et les services : une opportunité pour répondre aux besoins des habitants	12
• Valoriser les bords de la Loire dans une perspective résolument intercommunale	14
2- Un territoire de la prospective	
S'appuyer sur la prospective pour comprendre les devenir possibles de nos 3 communes	17
• Dans un monde bouleversé, anticiper une nouvelle donne urbaine et sociétale	18
• Deux visions du CID sur les devenir de nos trois communes	19
3- Un territoire de projet	
Imaginer ensemble le devenir de nos 3 communes	21
• Développer la coopération élus-associations-habitants pour imaginer ensemble notre devenir	22
• Comprendre avec une vision prospective les enjeux des PLU actuels et du futur PLU métropolitain avec un PLU sectoriel entre nos trois communes	24
4- Un territoire du débat	
Développer le débat citoyen pour produire de l'intelligence collective et de la confiance dans le devenir de notre territoire	27
• Développer le lien social et la mixité, lutter contre les précarités pour conserver notre cohésion sociale	28
• Impliquer les habitants en amont des enquêtes d'utilité publique	30
• Mettre en débat, avec les habitants, les grandes clés de lecture de la transformation de nos 3 communes	32
Documents consultables sur le site internet du CID	35
Conférenciers auditionnés par le CID	37

Introduction

Le rapport du CID : un récit sur les devenirs possibles de nos trois communes

Le rapport du CID : des éclairages en réponse aux 4 saisines des 3 municipalités

Le rapport repose sur les seules contributions des membres du CID enrichies par l'audition de conférenciers. C'est une synthèse des travaux de ses 4 ateliers. Sa pleine compréhension nécessitera une lecture de leurs travaux, consultables auprès de "cidsltm@gmail.com".

À travers ce rapport, le CID s'efforce de décoder, avec une vision prospective, les vécus et les attentes des habitants de nos 3 communes, parfois avec leurs contradictions.

Le CID voudrait être un catalyseur d'un débat responsable suscitant de l'intelligence collective pour rechercher une vision partagée de notre avenir. Le CID peut y contribuer.

Le rapport du CID : des propositions soumises au débat

- qui expriment une vision convergente de ses membres, sans pour autant être unanime. Ses propositions ne sont pas hiérarchisées car c'est aux élus de décider des politiques publiques à conduire pour préparer un devenir voulu. Certaines sembleront utopiques mais la prospective ne doit-elle pas ouvrir des horizons nouveaux et des regards décalés ?
- qui affirment la nécessité d'un débat territorial apaisé et détaché des certitudes établies pour construire de la pensée collective
- qui appellent le tissu associatif et citoyen des 3 communes à travailler ensemble et à débattre des devenirs possibles de nos 3 communes
- qui incitent les élus à inscrire leurs projets, au-delà de la mandature actuelle, dans une vision prospective résolument intercommunale.

Le rapport du CID : une réponse aux questions de l'AURAN à la création du CID en 2010

- Quels équilibres intergénérationnels ?
- Quel développement dans un espace délimité ?
- Quelle attractivité pour les 3 communes ?
- Quelle mobilité durable à l'échelle des 3 communes ?
- Comment vivre la Loire ?

Le rapport du CID : une contribution au débat de Nantes Métropole : "Ma ville demain"

Les avis du CID sur de nombreux thèmes convergent avec les contributions présentées à ce titre par l'AURAN mais aussi celles du Conseil de développement de Nantes Métropole.

Documents consultables

- AURAN - "Ma ville demain" - septembre 2012
- Conseil de développement - "Nantes 2030 Ambitions - Mutations" - septembre 2012
- AURAN - "Mauves, Ste Luce, Thouaré : un territoire en mouvement" - septembre 2010

1- Le territoire de vie :

Vivre à Sainte Luce-Thouaré-Mauves dans un territoire attractif et apaisé

Les premiers travaux du CID traitent des 4 saisines des 3 municipalités et des questions de l'AURAN pour nos 3 communes concernant : l'habitat, les déplacements, les services et les équipements, l'économie et les emplois, les espaces naturels et les bords de la Loire.

Le CID s'est efforcé d'y répondre avec modestie en exprimant la diversité des avis de ses membres qui reposent sur une expertise d'usage. En cela il respecte pleinement la légitimité des municipalités élues de définir les politiques publiques à conduire.

Nos 3 communes des bords de Loire sont un territoire de vie cohérent pour y répondre avec les axes structurants (pôles de centralité urbaine organisés le long de la ligne ferroviaire et de la ligne C7 du chronobus raccordées au tramway) qui en constituent l'armature.

C'est aussi un territoire pertinent, en relation avec Nantes-Doulon, pour "parler" de leurs futurs et des politiques publiques à conduire en conséquence.

Le CID s'est efforcé de "décoder" et de mettre en perspective les attentes des habitants en s'appuyant sur les politiques publiques actuelles qui engagent "l'ossature en devenir" du territoire.

Les impacts de la transformation et l'attractivité de la métropole nantaise sont des atouts importants qui questionnent les habitants. Comment les habitants peuvent-ils vivre positivement cette transformation avec la densification urbaine et en être des acteurs écoutés ? Comment marier densification urbaine et maintien du cadre de vie, augmentation de la population et déplacements apaisés ; habitat avec proximité des services et des emplois ?

- 1.1 Un développement maîtrisé de l'habitat respectueux de la qualité du cadre de vie
- 1.2 Se déplacer : une approche partagée de tous les modes de déplacement est nécessaire
- 1.3 Une économie dynamique, support d'emplois diversifiés, est indispensable à notre cohésion sociale
- 1.4 Mutualiser les équipements et les services : une opportunité pour répondre aux besoins des habitants
- 1.5 Valoriser les bords de la Loire dans une perspective résolument intercommunale

1.1 Un développement maîtrisé de l'habitat respectueux de la qualité du cadre de vie



Un urbanisme anticipateur avec une vision intercommunale au service d'une ville apaisée

Avec 7 000 habitants nouveaux en 2020-2030 conserverons-nous un territoire à taille humaine ?

Un territoire apaisé reposera sur une densification urbaine maîtrisée et différenciée conciliant quartiers de maisons individuelles et quartiers d'immeubles collectifs avec des maisons individuelles.

Un territoire apaisé reposera sur une réelle capacité de maîtrise foncière des collectivités sur le type d'habitat voulu dans les quartiers urbanisés pour ne pas laisser la voie libre aux seuls promoteurs.

Il nécessitera aussi une anticipation de l'évolution générationnelle des quartiers à l'échéance 2020-2030.

Les nouveaux quartiers sont à concevoir comme des grands pôles de vie reposant sur des nouvelles centralités urbaines identifiées avec des commerces et des équipements de première proximité. C'est une condition de leur attractivité à l'intérieur de nos communes mais aussi de Nantes Métropole.

Nos propositions

Une densification urbaine apaisée

- Maîtriser les hauteurs de constructions dans les zones urbanisées en modifiant la réglementation actuelle des PLU
- Etudier l'évolution générationnelle des quartiers actuels à l'horizon 2020-2030
- Prévoir des services de proximité dans un rayon de 500 à 1000 m autour des nouveaux grands pôles d'habitat

Développer les études intercommunales d'impact et les cahiers des charges qualitatifs des constructions

- Prévoir pour toute grande opération d'urbanisme une étude intercommunale d'impact (déplacements, services et équipements de proximité) avec une saisine préalable du CID pour en préciser le contenu
- Intégrer dans les grands projets de construction une réflexion sur la qualité du logement pour bâtir un cahier des charges qualitatif répondant au double besoin d'intimité de l'habitat et de mixité relationnelle.

Documents consultables

- CID - Rapport de l'atelier "Le territoire demain, l'habiter et s'y déplacer"
- Conseil de développement Nantes Métropole - Avis PLH
- Pôle de proximité de Nantes Métropole - Diaporama PLH

1.2 Se déplacer : une approche partagée entre tous les modes de déplacements est indispensable

Constats et tendances

Une approche globale et équilibrée des mobilités est indispensable

Les mobilités sont une question centrale pour les habitants avec la forte augmentation prévisible de la population de nos 3 communes et de l'aire urbaine. Le CID fait sien l'avis du conseil de développement de Nantes Métropole pour une approche partagée et globale entre tous les modes de déplacements.

Le développement des transports en commun est un atout incontestable et les habitants doivent évoluer pour changer leurs comportements. Le principe du Chronobus est une alternative à la voiture.

Pour autant une approche partagée est indispensable. La dualité voiture-transport collectif est en partie décalée des attentes des habitants car les transports collectifs ne peuvent pas répondre à tous leurs besoins. Avec en moyenne 3,5 déplacements par personne à l'intérieur de Nantes Métropole, quelles solutions pour ceux qui doivent utiliser leurs voitures pour leur travail compte tenu de la localisation des zones d'emploi, conduire plusieurs enfants à l'école ou chez des nourrices, ... ?

La sécurité des circuits cyclables (pistes hors voirie) est indispensable dans les quartiers et les groupes scolaires.

Anticiper une saturation prévisible des flux routiers en prévoyant de nouveaux aménagements

Même avec un fort report sur les transports collectifs, les flux routiers communaux seront vraisemblablement saturés avec l'augmentation importante de la population de nos communes et de l'aire urbaine.

Il faudrait se tourner résolument avec anticipation vers l'avenir. Une régulation des flux routiers de transit serait indispensable avec la création de nouvelles voies de contournement des centres villes et des liaisons intercommunales comme le prévoient les PLU 2007 de Sainte Luce et de Thouaré.

Faut-il notamment prioriser, entre les PLU de Sainte Luce et Thouaré, une coupure verte au niveau du ruisseau de Gnette Loup ou au contraire une liaison inter quartier entre les Islettes à Sainte Luce et le centre bourg de Thouaré ? Les 2 options sont-elles compatibles ?

Nos propositions

Préparer un projet intercommunal, anticipateur et multimodal, des déplacements intégrant les flux routiers en étudiant :

- les réponses à long terme aux besoins de transports collectifs et de projets routiers alternatifs
- les connexions avec les zones d'emploi et universitaires, le Sud-Loire et le pays d'Ancenis
- le développement du ferroviaire et l'impact d'une gare à Ste Luce sur le trafic en amont
- des gares "quartiers de vie" attractifs et non pas lieux de transit et de parkings relais
- la création d'un nouveau pont sud Loire - nord Loire dans nos 3 communes

Améliorer dès à présent les connexions communales et intercommunales :

- Programmer la réalisation des projets (rocares et interconnexions intercommunales) prévues aux PLU de 2007 pour réguler la saturation prévisible des flux routiers
- Concevoir, avec une vision résolument intercommunale, les déplacements doux
- Améliorer la sécurité des accès et des déplacements dans les groupes scolaires

Documents consultables

- CID- Rapport de synthèse des travaux de l'atelier "Le territoire demain, l'habiter et s'y déplacer"
- CID- Analyse de l'atelier sur les flux routiers de nos 3 communes
- Conseil régional des Pays de la Loire - Diaporama trafic TER
- Conseil de développement Nantes Métropole - Avis PLH

1.3 Une économie dynamique, support d'emplois diversifiés est indispensables à notre cohésion sociale

Constats et tendances

L'économie et les emplois sont des piliers de notre cohésion sociale et des atouts pour nos 3 communes : comment penser leur devenir ?

L'analyse effectuée par le CID (voir rapport de l'atelier économie-emploi du CID) souligne plusieurs points forts. Nos 3 communes ont un réel caractère résidentiel confirmé par une forte progression démographique (22 000 habitants en 2008 et 47 % depuis 1982) qui va se poursuivre. L'économie se situe aussi à un niveau élevée avec 9100 emplois pour 9700 actifs en 2008 dans nos trois communes.

Comment à l'avenir maintenir un équilibre souhaitable emplois-habitants ? Pour maintenir le taux actuel (4 emplois pour 10 habitants) en 2030 avec plus de 7 000 nouveaux habitants, il faudrait créer 3 000 emplois. Le voulons-nous, si oui quelle stratégie pour l'atteindre : privilégier les activités et les emplois de service à la population ; mettre en évidence une vocation économique de l'est nantais ?

À l'intérieur de Nantes Métropole, quel projet de développement économique pour nos 3 communes ?

Quelle est notre capacité à définir et piloter un projet de développement économique alors que celui-ci est de la compétence Nantes Métropole ? Comment y associer la population ?

Les voies de communication vers le pays d'Ancenis, notre voisinage de la région du Vignoble, le caractère urbain en devenir sont-ils des atouts à exploiter ?

Les espaces dédiés aux grandes entreprises sont plutôt dans les grandes zones d'activité des communes voisines alors que les zones d'activité de nos communes sont restées petites. Nos 3 communes ont-elles une carte à jouer en faveur du développement d'entreprises moyenne ou artisanales et commerciales ? Quelle pérennité pour la localisation chez nous des entreprises en forte croissance ?

Pouvons-nous privilégier l'économie résidentielle avec les emplois liés à l'augmentation importante de la population et à son vieillissement, ceux liés à la qualité des espaces et de la vie sociale ? Est-ce un choix pour l'attractivité de notre territoire par sa qualité de la vie ?

Le devenir de l'agriculture est un enjeu décisif pour l'avenir compte tenu de la nécessité de préserver les surfaces agricoles et naturelles. Un regard intercommunal permettrait d'anticiper les besoins des activités économiques à développer ou ceux de la densification urbaine et des infrastructures nouvelles,.

Nos propositions

Les axes à approfondir

Outre la question principale de la stratégie de développement de l'emploi et de l'économie locale (voir ci-contre) trois axes de réflexion seront à approfondir :

- le devenir de l'agriculture
- l'emploi (quel rôle des collectivités et des acteurs locaux pour l'accueil des demandeurs d'emploi et la participation à la formation des jeunes, notamment par la voie de l'apprentissage avec le CIFAM ou des stages ?)
- l'évolution du commerce.

Approfondir en priorité les questions posées par l'évolution du commerce

Dans un premier temps le CID a décidé d'approfondir les questions du commerce : besoins de proximité, connaissance des attentes de la population et des contraintes existantes, effets du commerce par internet, réglementation commerciale dans les PLU. Cette réflexion se fera en relation avec les associations de commerçants et des associations de locataires - copropriétaire des nouveaux quartiers.

Documents consultables

- CID - atelier économie-emploi - Rapport décrivant la situation des entreprises et de l'emploi de nos 3 communes
- CID - Economie-emploi-réflexions du comité permanent du CID 21.03.2012
- Pôle Erdre et Loire de Nantes Métropole - Repères Economie-Emploi
- Nantes Métropole Développement- Repères Economie-Emploi
- CCI- Repères Economie-Emploi

1.4 Mutualiser les services et les équipements : une opportunité pour répondre aux besoins des habitants

Constats et tendances

Faut-il mutualiser des équipements collectifs et des services ?

Faut-il des mutualisations nouvelles entre nos 3 communes dans leurs domaines de compétence ? Pour y répondre, le CID a établi une matrice des services et équipements nécessaires à la population selon son âge. Le CID a aussi analysé l'action de nos communes dans les domaines de l'aide à la recherche d'emploi et du RSA. Le CID poursuit également sa réflexion sur les précarités et les "services et équipements destinés aux seniors".

Le CID, compte tenu de la forte croissance prévisible de la population a analysé plus attentivement "l'accueil de la petite enfance". L'essentiel (80 %) des prestations est et restera assuré par des assistantes maternelles (AM) ; les crèches et multi accueil représentant 20 % des capacités d'accueil. Les politiques publiques reconnaissent l'importance de l'enseignement supérieur, mais le Conseil de développement de Nantes Métropole souligne que la petite enfance est un sujet tout aussi important car c'est pendant cette période que se joue une large part du futur. L'accueil de la petite enfance dans la ville constitue aussi un facteur majeur du choix d'implantation des familles et d'attractivité pour nos communes.

Les effets bénéfiques des mutualisations sont réels et nombreux :

- harmonisation des pratiques car la vie des habitants dépasse les limites communales
- valorisation des bonnes pratiques communales pour apporter des services supplémentaires
- efficacité des ressources humaines et logistiques pour absorber des pointes de travail ou développer les services aux habitants à charge de travail égale pour le personnel et à coût constant pour les budgets communaux
- économie d'échelle pour répondre aux contraintes budgétaires de plus en plus importantes.

Mais les obstacles à la mise en œuvre des mutualisations sont réels :

Il faudra lutter à tous les niveaux (élus, services, associations...) contre une tendance à se figer sur son pré carré. La mutualisation dépend d'une forte volonté des élus d'en prendre la décision. La concertation avec le personnel et son adhésion au projet est une condition de réussite des mutualisations. Faudra-t-il s'engager à ce qu'elles n'entraînent pas des réductions d'effectifs, les disponibilités dégagées étant remobilisées sur l'amélioration de services existants ou à la création de nouveaux services avec une formation adaptée des agents communaux concernés ? Une coopération limitée à 3 communes ne permettra pas de traiter tous les sujets et des coopérations à géométrie variable seront nécessaires selon la nature des sujets à traiter.

Nos propositions

Développer les coopérations communales pour l'accueil de la petite enfance

- Disposer en commun de prévision d'évolution de la population et créer une équipe intercommunale de conseil en gestion d'assistante maternelle (AM) et de maison d'assistantes maternelles (MAM)
- Faciliter le regroupement des AM en subventionnant des MAM
- Harmoniser entre les communes les critères du soutien communal et créer un système de péréquation qui permettrait à une AM d'une commune d'être subventionnée pour l'accueil d'un enfant d'une autre commune
- Acquérir en commun 2 ou 3 appartements et les mettre à disposition d'une AM souhaitant créer une MAM. Une variante : se porter garant des prêts souscrits pour créer la MAM.

Développer les coopérations communales pour lutter contre les précarités

- Tenir des "assises du social" à l'initiative de nos 3 communes.
- Harmoniser les politiques et les moyens dédiés à l'action sociale.
- S'affranchir des contraintes budgétaires avec des prestations de services intercommunales et un système de péréquation financière.
- Recenser les "bonnes pratiques" communales pour les faire connaître
- Encourager les associations intervenantes auprès de personnes en situation précaire à mutualiser leurs actions.
- Approfondir des pistes de mutualisation : partage des systèmes d'information existants, site informatisé d'accueil, bourse offre/demande de services type CESU,...

(Voir aussi le chapitre 4.1 Développer le lien social et la mixité, lutter contre les précarités pour conserver notre cohésion sociale)

Documents consultables

- CID - Rapport de l'atelier "Mutualisation des services et des équipements"
- CID - Matrice des services aux populations souhaitables

1.5 Valoriser les bords de la Loire dans une perspective résolument intercommunale

Constats et tendances

La Loire, plus grand fleuve français et dernier fleuve sauvage d'Europe, structure notre territoire. Elle représente un fort élément d'identité de nos 3 communes mais aussi d'attractivité. Elle constitue un patrimoine commun auquel les habitants sont très attachés.

L'atelier "valorisation des bords de la Loire" du CID a réalisé une enquête (voir diaporama CID consultable) portant sur les habitudes de fréquentation et les attentes en termes de valorisation des bords de la Loire. 452 personnes y ont répondu.

D'un point de vue statistique, les plus de 65 ans résidant à moins d'un km des bords de la Loire les fréquentent souvent ; également la rive sud.

Les nouveaux résidents depuis moins de 3 ans fréquentent très peu les rives du Sud Loire.

Il ressort de cette enquête 2 grandes conclusions :

La fréquentation repose sur 3 motivations essentielles: promenades en famille, vélo et randonnée.

Les attentes convergent fortement, quelle que soit la commune de résidence, et portent sur le développement d'activités :

■ **patrimoniales :**

- connaissance de l'histoire locale, réalisation de visites guidées
- valorisation du patrimoine architectural et industriel
- découverte des productions et de la gastronomie locale

■ **environnementales :**

- connaissance du patrimoine naturel : paysages, faune, flore, zones humides,...
- valorisation des îles de Loire
- réalisation de centres d'observation des oiseaux
- création de sentiers de randonnées avec des balisages actualisés et pédagogiques

Les autres attentes concernent les activités sportives et culturelles : les jeux pour enfants, les parcours de santé, les activités nautiques et l'organisation de manifestations culturelles.

Le CID poursuivra en 2013 sa réflexion pour approfondir les résultats de cette enquête avec les élus et associations concernés.

Nos propositions

Faire connaître les bords de la Loire par une communication intercommunale mutualisée

- Mutualiser la conception et la diffusion d'une documentation unique sur les 3 communes à destination du grand public valorisant les bords de Loire : découverte du parcours dans sa globalité avec la diversité des paysages, de la faune et de la flore ; sentiers de randonnées balisés ; équipements structurants, informations pratiques...

Fédérer les acteurs concernés pour imaginer un projet global de valorisation des bords de Loire

- Créer une dynamique fédératrice par la mise en place d'un comité de pilotage associant tous les acteurs associatifs pour définir et porter un projet global sur les actions à engager (en liaison avec le projet initié par la région "projet d'actions concerté en faveur de la Loire et de l'estuaire")

Documents consultables

- CID - Diaporama enquête bords de la Loire
- Conseil régional des Pays de la Loire - projet d'actions concertées en faveur de la Loire

2- Le territoire de la prospective : S'appuyer sur la prospective pour comprendre les devenirs possibles de nos 3 communes

La prise en compte des saisines des municipalités et des questions de l'AURAN amènent le CID à affirmer l'urgence de la prospective pour comprendre le sens des transformations en cours de nos 3 communes et imaginer leurs devenir possibles.

Cette vision prospective sera résolument globale et intercommunale car tous les sujets sont liés et la vie des habitants se limitent de moins en moins aux limites communales actuelles.

Cette prospective prend en compte les nouvelles attentes sociétales et nouveaux comportements sociaux.

Elle prend aussi en compte les politiques publiques actuelles qui constituent déjà un futur engagé et dessinent l'armature à venir de notre territoire.

La prospective n'est pas une fin en soi ; elle sera utile si elle permet de passer de "l'anticipation à l'action".

Dans un monde bouleversé et incertain la prospective doit faire preuve de modestie mais elle nous permettra de garder un "quart d'heure d'avance" pour réagir très vite aux nouvelles données actuelles ou à venir.

2.1 Dans un monde bouleversé, anticiper une nouvelle donne urbaine et sociétale

2.2 Deux visions du CID sur les devenir de nos 3 communes

2.1 Dans un monde bouleversé, anticiper une nouvelle donne urbaine et sociétale

S'appuyer sur la prospective pour comprendre les transformations en cours

Les habitants sont interpellés par la transformation rapide de la ville où ils ont choisi de vivre. Ils ne la refusent pas a priori mais veulent en comprendre le sens et en être des acteurs reconnus. Cette transformation suscite de l'inquiétude et ils craignent qu'elle se fasse sans eux. Elle se manifeste par l'apparition de nouveaux quartiers et grands pôles de vie, dans nos communes et à leurs périphéries, qui impactent les centres-bourgs et créent de nouvelles centralités.

Cette transformation est le signe d'une métropole attractive avec un tissu d'entreprises dynamiques et d'emplois diversifiés nécessaires à notre cohésion sociale. Nos 3 communes en bénéficient mais vivent une transformation profonde avec la densification urbaine et l'arrivée de nouveaux habitants (+ 7 000 habitants en 2030), le développement d'un habitat collectif densifié, l'augmentation des flux de transit avec la croissance de l'aire urbaine (+ 150 000 habitants en 2030 ?).

Les municipalités, confrontées à la maîtrise de leurs ressources, ne devront-elles pas faire des choix sélectifs et développer leurs coopérations pour répondre aux besoins d'une population de plus en plus exigeante ?

S'appuyer sur la prospective pour comprendre les nouvelles attentes sociétales qui façonneront le futur :

- relation intergénérationnelle ; allongement de la vie ; famille recomposée ; famille monoparentale (aujourd'hui 40 % des familles à Nantes)
- besoin de maison individuelle et d'intimité ; aspiration à une ville plutôt village
- mobilité dans une société de plus en plus fragmentée avec des temps de vie désynchronisés
- communication numérique et réseaux sociaux bouleversant le quotidien et l'appartenance au territoire
- commerce en ligne et circuits courts de commercialisation
- développement de la démocratie locale et de la citoyenneté.

Il y a un réel risque de décalage entre "l'offre publique" et ces nouvelles attentes sociétales qui peut générer des incompréhensions et des oppositions, souvent catégorielles.

Il s'agit aussi de parler concrètement du développement durable en prenant en compte une nouvelle donne énergétique pour l'habitat et les transports.

S'appuyer sur la prospective pour répondre à la demande d'une ville protectrice face aux menaces de la mondialisation

Confrontés aux menaces de la mondialisation et à une crise qui s'accroît, les habitants craignent l'avenir. Le besoin d'une ville qui protège, qui maîtrise son devenir devient plus aigu. Dans ce contexte anxieux, le développement des précarités, la peur de l'autre, les replis sur soi sont des menaces réelles pour notre cohésion sociale. Enfin, une réflexion globale sur les précarités (habitat, santé, alimentation, emploi, énergie,...) et le développement des addictions (alcool, drogue, médicament, numérique,...) s'impose. Aujourd'hui 14 % des ménages de l'agglomération vit sous le seuil de pauvreté.

2.2 Deux visions du CID sur les devenirs de nos 3 communes

Le territoire de demain que nous craignons est un territoire menacé avec une qualité de vie dégradée :

- perdant de son attractivité et de son identité avec un urbanisme excessif et des flux de transit non maîtrisés
- devenant un "patchwork" urbanistique avec un manque de notoriété territoriale provoquant une attractivité insuffisante à l'intérieur de Nantes Métropole
- où la mixité serait menacée par le développement des précarités et par des ilots de populations se repliant sur eux-mêmes en défendant leurs "prés carrés".

Le territoire de demain que nous souhaitons est un territoire de vie attractif à l'intérieur de Nantes Métropole :

- où les "gens" sont fiers de vivre et où ils se parlent, où l'on a envie de venir habiter
- préservant la qualité de son cadre de vie et de ses espaces naturels
- agissant concrètement en faveur du développement durable sans opposer les uns et les autres
- reconnu par la communauté urbaine avec une réelle capacité à faire prendre en compte nos attentes
- osant construire de l'intelligence collective en développant un réel débat citoyen
- développant sa mixité et sa cohésion ; luttant contre les précarités.

Il y a urgence à construire aujourd'hui le territoire de demain souhaité dans une vision résolument prospective et intercommunale

Cette construction commence aujourd'hui car les politiques d'urbanisme (PLU), d'habitat (PLH) et de déplacement (PDU) engagent durablement l'ossature du territoire. Elles sont à déployer avec une vision intercommunale cohérente qui leur donne du sens à long terme et qui soit lisible pour les citoyens.

La construction d'un projet intercommunal de développement reposant sur une coopération accrue entre nos 3 communes ne se décrète pas mais se construira par étapes en respectant les identités de chaque commune. Sa construction reposera sur une forte volonté des élus et de leurs équipes mais aussi sur la capacité du tissu associatif et citoyen à y participer. Le CID souhaite y contribuer.

Documents consultables

- AURAN - Diagnostic territorial et questionnaire
- AURAN - Diaporama armature urbaine
- Conseil de développement Nantes Métropole - Diaporama nouvelles attentes sociétales

3- Un territoire de projet : Imaginer ensemble le devenir de nos 3 communes

La prospective est utile si elle se transforme en un projet anticipateur donnant du sens au devenir de nos 3 communes et aux politiques publiques futures mais l'émergence d'une "culture" intercommunale prospective est "l'affaire" de tous.

La transformation de nos communes interpelle leurs habitants avec un devenir qui leur apparaît peu lisible ou inquiétant mais dont ils souhaitent être des acteurs reconnus.

Ils sont souvent démunis devant l'empilement des politiques actuelles qui font l'objet d'enquête d'utilité publique et de gestion séparées.

Ces politiques publiques qui constituent un futur engagé mériteraient une lecture prospective lisible pour les habitants du devenir de nos 3 communes. Une loi Grenelle 2 du 12/07/2010 arrête le principe d'élaboration d'un PLU intercommunal (PLUI) ou PLU métropolitain pour les Communautés urbaines

(à l'échéance 2016 ?). C'est une forte opportunité pour réfléchir ensemble avec une vision prospective au devenir de nos 3 communes à l'horizon 2030 et à leur coopération qui ne nécessite pas la création d'une structure supplémentaire.

Ce PLU métropolitain intégrera le PDU, le PLH, le plan climat et le schéma de cohérence écologique. Il favorisera la prise en compte du développement durable dans la réglementation. Des PLU sectoriels entre plusieurs communes seront possibles.

Permettra-t-il une meilleure lisibilité et cohérence des politiques publiques pour les habitants; contribueront-ils à sa préparation ? Quel est l'intérêt d'un PLU sectoriel entre nos 3 communes ?

Quelles seront les responsabilités effectives de nos communes et celle de Nantes Métropole dans son élaboration ?

- 3.1 Développer la coopération élus-associations-habitants pour imaginer ensemble le devenir de nos communes de l'est de Nantes Métropole
- 3.2 Comprendre avec une vision prospective les enjeux des PLU actuels et du futur PLU métropolitain (PLUI) avec un PLU sectoriel entre nos 3 communes

3.1 Développer la coopération "élus-associations-habitants" pour imaginer ensemble le devenir de nos communes de l'est de Nantes Métropole



L'arrivée de nouveaux habitants bouscule l'appartenance communale

Les mobilités accrues, les tendances sociétales estompent les limites communales et dissocient les espaces de vie avec des appartenances territoriales diversifiées. La réponse aux besoins des habitants dépasse les limites communales et c'est la raison des coopérations souhaitables entre nos 3 communes.

L'émergence d'une "culture" intercommunale est "l'affaire" de tous, notamment du tissu associatif

Une volonté forte des élus est indispensable pour construire une coopération intercommunale lisible pour les citoyens mais l'émergence d'une "culture" intercommunale est "l'affaire" de tous. Le tissu associatif des 3 communes, qui se connaît peu, gagnerait à se parler davantage : le veut-il ?

Renforcer la coopération intercommunale au service d'un territoire de vie partagé

Avec l'urbanisation en cours, nous appartiendrons de plus en plus à un "territoire de vie partagé" où les vécus des habitants dépassent les limites communales.

Nos 3 municipalités développent déjà des coopérations, dans leurs domaines de compétences pour la vie quotidienne des habitants (équipements scolaires et sportifs, petite enfance, action sociale,...). Elles ont exprimé lors de la création du CID leur volonté commune de la renforcer. Pour autant cela reste peu connu des habitants.

Une coopération accrue entre nos 3 communes ne nécessite pas la création d'une nouvelle "structure intercommunale supplémentaire" entre elles.

Comprendre la communauté urbaine : "Nantes Métropole"

Les habitants ressentent une réelle complexité entre leur commune et Nantes Métropole qu'ils comprennent mal. Pour le citoyen c'est souvent sa municipalité qui est "seul maître à bord".

Nantes Métropole est un atout pour nos communes mais il est impératif que les habitants en comprennent les compétences déterminantes par rapport à celles de leurs communes. Il est important qu'ils soient informés des propositions de leurs communes et des réponses de Nantes Métropole.

C'est aussi une exigence démocratique pour que les habitants situent les responsabilités réciproques d'autant plus que la communauté urbaine repose, à ce jour, sur une élection au second degré.

Nos propositions

Faire connaître la volonté de coopération entre nos 3 communes

- Réunir à l'initiative des 3 maires les 3 conseils municipaux pour exprimer une forte volonté commune de coopération et la faire connaître publiquement, notamment à partir d'exemples concrets actuels ou en projet.
- Constituer une instance souple de dialogue entre les élus des 3 communes

Expliquer les compétences de Nantes Métropole

- Expliquer concrètement lors des grands projets publics les compétences réciproques des communes et de Nantes Métropole et le "mode d'emploi" des décisions à prendre.

(Voir aussi l'ensemble des paragraphes du rapport du CID)

3.2 Comprendre avec une vision prospective les enjeux des PLU actuels et du futur PLU métropolitain (PLUI) avec un PLU sectoriel entre nos 3 communes

Constats et tendances

Un urbanisme apaisé avec une vision intercommunale anticipatrice

Le CID a engagé une réflexion prospective pour comprendre les PLU communaux de 2007 et leurs adaptations souhaitables à une nouvelle donne. Une densification urbaine apaisée reposera sur une réelle maîtrise du type d'habitat dans les quartiers urbanisés. Mais l'urbanisme c'est un tout, avec les questions des mobilités, des polarités avec de nouveaux grands quartiers, des équipements publics et des commerces, des zones d'activité économique et de l'agriculture, du développement durable, de l'aménagement des bords de la Loire.

Un futur "PLU métropolitain" (PLUI) avec une loi Grenelle 2 de 2010 pour améliorer la cohérence des politiques publiques et la prise en compte du développement durable

Le PLU devrait permettre une meilleure cohérence des politiques publiques car l'empilement de ces politiques qui font l'objet de gestion séparée n'est pas lisible pour les citoyens. Le "PLU métropolitain" pourra comporter des PLU de secteur couvrant une ou plusieurs communes. Il s'articulera autour de 3 grands axes :

- intégration dans le "PLU métropolitain" des politiques de transports (PDU) et d'habitat (PLH), de plan climat, du schéma de cohérence et de continuité écologique
- prise en compte des objectifs du développement durable dans la réglementation avec des objectifs de performance énergétique et de réduction des gaz à effet de serre
- programmation obligatoire des équipements à réaliser dans les zones à urbaniser.

S'approprier les enjeux du futur "PLU métropolitain" pour :

■ développer la cohérence et la lisibilité des politiques publiques

Cet enjeu mérite d'être approprié par les habitants car les interactions des politiques publiques sont multiples dans tous les domaines de leur vie (habitat, services, déplacements,...) qui dépassent les limites communales. C'est aussi un enjeu pour mieux prendre en compte le développement durable, la valorisation des bords de la Loire ou encore le devenir des zones d'activité économique dans les politiques d'urbanisme.

■ étudier l'intérêt d'un PLU sectoriel entre nos 3 communes pour renforcer leur coopération

Un PLU sectoriel commun à nos 3 communes renforcerait concrètement la convergence des politiques à conduire et leur lisibilité pour les habitants. Nos 3 communes constituent un territoire de vie pertinent le long de la Loire avec les axes structurants (pôles de centralité urbaine organisés le long de la ligne ferroviaire et de la ligne C7 du Chronobus raccordées au tramway) qui en constituent l'armature. Ce ne serait pas le cas avec un PLU sectoriel organisé autour du pôle de proximité Erdre et Loire. Cette réflexion est également indispensable entre Ste Luce et Thouaré avec la forte densification urbaine de La Minais, des Islettes et des Saules Blancs. Elle devrait aussi intégrer le projet des Gohards (3 000 logements) prévu à l'est de Ste Luce sur Nantes-Doulon et ses impacts (déplacements, commerces, équipements, groupes scolaires,...) pour nos communes.

Nos propositions

Comprendre dès à présent les enjeux des PLU actuels et du futur "PLU métropolitain" (PLUI) avec un PLU sectoriel entre nos 3 communes

Cette réflexion, à laquelle le CID peut contribuer, est à préparer dès à présent avec un dialogue constructif entre les municipalités, les associations et les habitants pour :

- intégrer une vision intercommunale interactive entre nos 3 communes prenant en compte les tendances lourdes des prochaines décades
- renforcer la réglementation de l'urbanisme pour réguler les questions posées par la densification urbaine et les déplacements ; prendre en compte les objectifs du développement durable
- étudier l'intérêt d'un PLU de secteur entre nos 3 communes

La prise en compte du développement durable a fait l'objet d'une première réflexion du CID (voir documents CID consultables) qui est en cours d'approfondissement.

Préparer un plan guide pédagogique de coopération entre nos 3 communes

La réflexion sur l'intérêt d'un PLU de secteur entre nos 3 communes pourrait s'appuyer sur un plan guide pédagogique de coopération entre nos 3 communes.

Ce plan guide, à l'exemple de celui existant pour l'île de Nantes, donnerait aux habitants de nos 3 communes une lisibilité globale (habitat- déplacements-économie-services-espaces naturels) du devenir du territoire et renforcerait la convergence des politiques publiques.

Documents consultables

- AURAN - Diaporama compréhension des PLU-AURAN
- CID - Rapport de l'atelier "le territoire demain, l'habiter et s'y déplacer"
- CID - Dossiers communaux (3) réalisés d'analyse des PLU des 3 communes et comparatif de diverses communes de Nantes Métropole
- CID - Analyse de l'impact des accords Grenelle sur la prise en compte du développement durable dans les documents d'urbanisme et la création d'un PLU communautaire intercommunal
- CID - Analyse comparative des PADD des PLU de Sainte Luce de Thouaré
- CID - 10 propositions concrètes en faveur du développement durable
- Réseau des agences régionales de l'environnement et de l'énergie - Plan local d'urbanisme et développement durable : un document pratique pour innover

4- Le territoire du débat : Développer le débat citoyen pour produire de l'intelligence collective et de la confiance dans le devenir de notre territoire

Les risques du repli sur soi et du refus du changement sont réels avec la transformation du territoire ; les craintes d'un devenir incertain et le développement des précarités.

Ces risques menacent notre capacité à débattre ensemble et avec confiance de notre devenir. Ils fragilisent aussi notre cohésion sociale.

Pour participer à la construction d'une "ville apaisée" les habitants ont besoin de développer un degré de connaissance suffisant pour développer une expertise citoyenne d'usage et ne pas laisser la place aux seuls experts.

Il ne s'agit pas de juger les politiques publiques actuelles ni de se prononcer sur celles à venir. Ce n'est pas le rôle du CID.

Il s'agit de proposer aux habitants et de mettre en débat les grandes clés de lecture pour comprendre

la transformation de leurs communes et produire de la pensée collective pour développer une culture intercommunale prospective qui est l'affaire de tous.

Il s'agit d'essayer de devenir plus intelligent ensemble. La créativité et le jeu collectif sont des atouts capitaux pour le devenir et l'attractivité de nos 3 communes.

Pour cela nous avons besoin d'un débat serein, responsable et continu qui favorise les échanges entre les élus, les associations et les habitants de nos 3 communes : le CID souhaite y contribuer activement.

Un territoire qui débat produira de l'intelligence collective et gardera une longueur d'avance pour anticiper les changements à venir.

- 4.1 Développer le lien social et la mixité, lutter contre les précarités pour conserver notre cohésion sociale
- 4.2 Impliquer les habitants dans la préparation des grands projets publics en amont des enquêtes d'utilité publique
- 4.3 Mettre en débat avec les habitants les grandes clés de lecture de la transformation de nos 3 communes pour produire de la pensée collective

4.1 Développer le lien social et la mixité, lutter contre les précarités pour conserver notre cohésion sociale



constats et tendances

Oserons-nous sortir des lieux communs et combattre les préjugés ?

Tout le monde est partisan de la mixité mais quelle en est l'acceptation réelle ?

La promotion d'une mixité acceptée sera un choix volontariste nécessitant un débat ne se réduisant pas à des propos généraux. Au-delà de l'habitat social, la mixité est peu abordée globalement alors qu'elle concerne aussi l'école, le sport, la culture, l'accueil des étrangers... et qu'elle nous questionne sur la ville "pour tous".

Le lien social se distend avec le développement d'appartenances territoriales multiples. Il est souvent l'objet de "propos convenus" mais il est peu étudié dans son contenu.

À ce titre les propositions de l'observatoire du dialogue social (ODIS) qui a travaillé avec le conseil régional des Pays de la Loire seraient à prendre en compte.

Conserverons-nous, confrontés au développement des précarités, notre cohésion sociale ?

Dans un contexte social anxiogène par rapport à l'avenir, le repli sur soi, la peur de l'autre ou de l'étranger, les questions liées à la sécurité et aux incivilités sont de véritables menaces pour notre cohésion sociale.

Les précarités de toutes natures qui se développent sont aussi de réelles menaces pour notre cohésion sociale. 14 % des ménages de l'agglomération nantaise vivent sous le seuil de pauvreté mais la "misère" est aussi affective, éducative...

De nombreuses associations gèrent les situations difficiles avec des ressources contraintes. Elles agissent comme des "soupapes sociales" : jusqu'à quand ? Il serait urgent d'engager avec elles une réflexion globale sur les précarités.

Nos propositions

Imaginer un projet pluriannuel de développement des relations intergénérationnelles

- Construire un projet pluriannuel de développement des relations intergénérationnelles comme support du développement de la ville. Étudier finement le vieillissement prévisible des quartiers en 2030 et anticiper ces évolutions en développant des politiques de "renouveau" urbain et de maîtrise foncière.

Développer le lien social

- Créer (3 CCAS et CID ?) un observatoire du lien social (ODIS) pour en étudier concrètement les caractéristiques et anticiper les politiques publiques à conduire dans ce domaine

- Étudier avec les 3 CCAS et les associations concernées, les questions de précarité et développer une politique intercommunale pour les prendre en compte
- Créer, au-delà des équipements, des lieux de vie où les gens se parlent pour développer du lien social : jardins familiaux, ateliers de transmission des savoirs, salles multi-activités,...
- Créer un pôle intercommunal d'accès facile aux informations des services sociaux
- Organiser (le CID ?) des débats sur la mixité et les préjugés
- Analyser les questions d'incivilités (notamment à l'école) et de sécurité dans nos communes.

Voir aussi le chapitre 1.4- Mutualiser les services et des équipements : une nécessité pour répondre aux besoins des habitants

Documents consultables

- CID - Rapports des ateliers "Le territoire demain, l'habiter et s'y déplacer" et "Mutualisation des services et des équipements"
- ODIS - Proposition de l'observatoire du dialogue social (ODIS) pour identifier les caractéristiques du lien social et mesurer leurs évolutions

4.2 Impliquer les habitants dans la préparation des grands projets publics en amont des enquêtes d'utilité publique



constats et tendances

Les habitants souhaitent être des acteurs reconnus de la transformation de leur ville

Les municipalités élues sont pleinement légitimes pour décider des politiques publiques à conduire mais les citoyens, interpellés par les transformations de leur ville, souhaitent en être des acteurs reconnus. Les habitants souhaitent participer à la construction d'une "ville voulue". C'est un atout qu'il ne faut pas craindre mais au contraire susciter en prenant le temps d'un dialogue reposant sur la confiance.

Développer la concertation en amont des projets publics pour construire de l'intelligence collective

Les enquêtes d'utilité publique sont insuffisantes pour permettre une construction partagée car la consultation porte sur des projets finalisés et un dossier volumineux (300 à 400 pages) parlant davantage aux experts qu'aux citoyens.

Pouvons-nous imaginer une construction de projets partagés avec un dialogue organisé bien avant ces enquêtes ? Il ne s'agirait pas alors d'expliquer le contenu d'un projet mais d'impliquer les habitants dans sa préparation.

Les entreprises, confrontées à une nouvelle donne, savent que le changement pour être réussi ne peut pas être décrété mais compris et construit avec les acteurs concernés. N'en est-il pas de même pour les projets publics ?

Nos propositions

Donner de la lisibilité aux politiques publiques avec une exposition sur le devenir du territoire

- Les politiques publiques reposent sur un grand nombre de projets qui sont des morceaux d'un puzzle dont les citoyens n'ont pas la lecture globale pouvant donner du sens à des projets pris séparément. Il serait utile d'en donner une lecture globale pédagogique avec une exposition publique présentant une carte du devenir de nos 3 communes à l'exemple de celle pour le devenir de l'île de Nantes.

Organiser les concertations bien en amont des enquêtes d'utilité publique

- Les citoyens souhaitent s'appropriier les projets collectifs et y apporter leurs contributions. La concertation publique est à organiser très en amont en exposant les orientations retenues et les différentes hypothèses pour y répondre ; en demandant aux citoyens d'y apporter leurs contributions.

Documents consultables

- CID - Rapport de l'atelier "le territoire demain, l'habiter et s'y déplacer"

4.3 Mettre en débat avec les habitants les grandes clés de lecture de la transformation de nos 3 communes pour produire de la pensée collective

constats et tendances

Débattre des questions posées par le devenir de nos 3 communes

L'information et la formation des citoyens est indispensable pour leur permettre de participer utilement au débat public avec un degré de connaissance suffisant pour développer une expertise citoyenne d'usage et ne pas laisser la place aux seuls experts ou spécialistes.

Il ne s'agit pas de juger les politiques publiques actuelles ni de se prononcer sur celles à venir. Ce n'est pas le rôle du CID.

Il s'agit de proposer aux habitants, et de mettre en débat, les grandes clés de lecture pour comprendre la transformation de leurs communes et analyser le présent avec une vision prospective pour essayer de "devenir plus intelligent ensemble".

Le CID pourrait prendre l'initiative de ces débats car les Conseils de développement ont une réelle capacité à les organiser en créant les conditions de confiance, d'écoute et d'échange pour produire de la pensée collective.

Un débat pour garder "une longueur d'avance" avec la prospective

Un débat serein, responsable et continu est indispensable pour entretenir les échanges entre les élus, les associations et les habitants de nos 3 communes.

Dans un monde en mutation et au devenir incertain marqué par des transformations rapides peu prévisibles, ce débat est nécessaire pour entretenir la veille prospective et comprendre les transformations en gardant "un quart d'heure d'avance".

Un événement culturel intercommunal au service du débat

L'organisation d'un événement culturel intercommunal mérite d'être approfondie avec les associations concernées car la culture est un élément majeur pour s'approprier les atouts de nos 3 communes et favoriser les échanges entre leurs habitants.

Les 3 municipalités pourraient aussi développer une communication intercommunale pour faire connaître aux habitants des 3 communes les manifestations culturelles qu'elles organisent : ce serait aussi un moyen pour développer le sentiment d'appartenance à un même territoire de vie.

Nos propositions

Mettre en débat avec les habitants les grandes clés de lecture de la transformation de nos 3 communes et de l'urbanisme pour produire de la pensée collective

- Organiser (le CID) un colloque informatif public pour mettre en débat avec les habitants de nos 3 communes les grandes clés de lecture sur la transformation du territoire ?
(Voir document CID de travail consultable)

Imaginer un événement culturel intercommunal ambitieux

- Imaginer un événement culturel intercommunal pour faire connaître les atouts de notre territoire
(Voir document CID de travail consultable)
- organiser une communication intercommunale regroupée pour faire connaître aux habitants les manifestations culturelles de chacune des 3 communes

Documents consultables

- CID - Rapport de l'atelier "le territoire demain, l'habiter et s'y déplacer"
- CID - Organisation d'un colloque public pédagogique sur la transformation du territoire
- CID - Organisation d'un événement culturel intercommunal

Documents consultables sur le site internet du CID

Le site Internet du CID est consultable à partir du site Internet de chacune des trois communes ou sur <http://yboulic.wix.com/cid>

- AURAN - Mauves-Sainte Luce-Thouaré : un territoire en mouvement - repères pour une réflexion collective
- AURAN - Habitat et formes urbaines
- AURAN - Clés pour comprendre les PLU
- CID - Rapport de de l'atelier "Le territoire demain, l'habiter et s'y déplacer"
- CID - Analyse synthétique du PLU Mauves
- CID - Analyse synthétique du PLU Thouaré
- CID - Analyse synthétique du PLU Sainte Luce
- CID - Comparatif de diverses communes de Nantes Métropole
- CID - Grenelle 2 : urbanisme - PLU métropolitain - développement durable
- CID - Analyse comparative des PLU - PADD de Sainte Luce de Thouaré
- Agences Régionales Environnement - PLU et développement durable
- CID - Colloque public transformation du territoire
- CID - 10 actions pour le développement durable
- CID - Un événement culturel intercommunal - la folle semaine du territoire
- CID - Rapport de l'atelier "Mutualisation des services et des équipements"
- CID - Matrice des services et mutualisations souhaitables
- CID - Rapport de l'atelier économie : situation des entreprises et de l'emploi de nos 3 communes
- CID - Atelier Economie-emploi : réflexions du comité permanent
- CID - Rapport de l'atelier "valorisation des bords de la Loire : enquête bords de la Loire"
- Conseil de développement Nantes Métropole - nouvelles attentes sociétales
- Observatoire du dialogue social (ODIS) : indicateurs du lien social
- Conseil régional des Pays de la Loire - TER
- Pôle de proximité Erdre et Loire - PLH

Conférenciers auditionnés par le CID

- Jean-Pascal Hébrard - Directeur d'études et de projet - AURAN
- Bruno Jullien - Directeur stratégie de territoires - AURAN
- Bruno Van Den Broucke - Chef de projets - AURAN
- Léa Guillooy-Martos - Chef de projets- AURAN
- Eric Raimondeau - Chef du service développement urbain - pôle de proximité Erdre et Loire de Nantes Métropole
- Catherine Fragneau - Chargée de mission implantation entreprises - Nantes Métropole
- Fabrice Joubert- Chef du service développement économique - pôle de proximité Erdre et Loire de Nantes Métropole
- Patrick Robert - Directeur Général de Nantes Développement
- Erwan Terrillon - Chef de service offre de transport régional - conseil régional des Pays de la Loire
- Bernard Tallet-Cuzol - Chargée de mission - CCI
- Gabriel Vitré - Secrétaire général du conseil de développement de Nantes Métropole
- André-Hubert Mesnard - membre du Bureau du conseil de développement de Nantes Métropole
- Alain Morot - Adjoint au maire de Thouaré sur Loire en charge de l'urbanisme
- Patrick Cotrel - Adjoint aux maire de Sainte Luce en charge de l'environnement, du développement durable et des déplacements
- Bernard Gagnet - Adjoint au maire de Saint Herblain en charge de l'urbanisme et de l'aménagement
- Nadine Douaud - Adjointe au maire de Saint Herblain en charge de la solidarité entre les générations et du droit des femmes
- Marie-Paule Annette - Conseillère municipale de Saint Herblain en charge de la lutte contre la précarité
- David Retière et Camille Peris - membres de l'association "Thouaré se bouge"
- Marjorie Rondeau et Coralie Descloziers - membres de l'association "Traces tes idées" - de Sainte Luce

Sainte Luce - Thouaré - Mauves 2030



Conseil intercommunal de développement "Sainte-Luce, Thouaré, Mauves"
<http://yboullic.wix.com/cid>
cidsltm@gmail.com

**Conseil intercommunal de développement
Sainte Luce - Thouaré - Mauves**

Mauves, Sainte-Luce, Thouaré

sur Loire